

Classes à horaires aménagés **MUSIQUE** et **DANSE** École Francis Poulenc - Tours

Votre enfant aime la musique ou la danse.

Les classes à horaires aménagés musique et danse de l'école Francis Poulenc à Tours dispensent, parallèlement à l'enseignement général et pendant le temps scolaire, un enseignement musical ou chorégraphique assuré par le Conservatoire à rayonnement régional de Tours.

Conditions d'admission au **CE1 pour la MUSIQUE** :

Tout élève de CP peut être candidat, quel que soit son niveau scolaire. Il lui faut être motivé par et pour la musique. Les tests d'aptitude n'exigent aucune connaissance théorique ou technique.

Conditions d'admission au **CE2 pour la DANSE** :

Tout élève de CE1 qui aura au minimum 8 ans au 31 décembre 2019 peut être candidat. Il lui faut être motivé par et pour la danse. Les tests d'aptitude n'exigent aucune connaissance théorique ou technique.

Calendrier :

Envoi des candidatures au conseiller pédagogique départementale en éducation musicale **avant le 31 janvier 2019** pour la **MUSIQUE** (CE1) et pour la **DANSE** (CE2).

Les tests d'aptitude et les entretiens avec les familles se dérouleront :

- **pour la musique : le mercredi 20 mars 2019 (après-midi)** au Conservatoire à rayonnement régional (2 ter rue du petit pré à Tours) **et le samedi 23 mars 2019** à l'école maternelle Mirabeau (11 bis rue François Clouet à Tours),
- **pour la danse : le mercredi 20 mars 2019 (matin)** au Conservatoire à rayonnement régional (2 ter rue du petit pré à Tours).

Pour tout renseignement sur le calendrier et les conditions d'admission en **CE2 (musique), CM1 ou CM2**, vous contacterez directement le Conservatoire à rayonnement régional au 02 47 21 60 41.

Informations complémentaires :

DSDEN d'Indre-et-Loire
267 rue Giraudeau, CS 74212, 37042 Tours cedex 1
02 47 60 77 60 Poste 7830
chamchad37@ac-orleans-tours.fr